



Communiqué de presse

Résultats de l'augmentation de capital de 29 M€ dans le cadre de l'acquisition auprès d'Altarea de deux centres commerciaux

Paris, le 5 décembre 2022 : La société MRM (Euronext code ISIN FR00140085W6) (la « **Société** ») annonce aujourd'hui les résultats de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant, prime d'émission incluse, de 28.934.076,44 euros dont la période de souscription s'est déroulée du 24 novembre 2022 au 30 novembre 2022 (inclus) (l'« **Augmentation de Capital avec DPS** »).

Contexte de l'Augmentation de Capital avec DPS

Comme rappelé par la Société par voie de communiqué de presse diffusé le 18 novembre 2022 et disponible sur le site Internet de la Société (www.mrminvest.com), l'Augmentation de Capital avec DPS intervient dans le cadre de l'acquisition par la Société auprès d'Altarea de deux centres commerciaux situés à Flins-sur-Seine et à Ollioules, par voie de cessions et d'apports en nature, pour un montant total de 90,4 millions d'euros (droits inclus) (l'« **Opération d'Acquisition** »).

Un prospectus relatif à l'Augmentation de Capital avec DPS a été approuvé le 14 novembre 2022 par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le numéro n°22-443 (le « **Prospectus** »).

Résultats de l'Augmentation de Capital avec DPS

Le montant brut de l'Augmentation de Capital avec DPS, dont la période de souscription s'est déroulée du 24 novembre 2022 au 30 novembre 2022 (inclus), s'élève à 28.934.076,44 euros, prime d'émission incluse, et se traduit par l'émission de 591.457 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») à un prix de souscription unitaire de 48,92 euros.

A l'issue de la période de souscription, la demande totale s'est élevée à 29.043.804 euros, soit un taux de souscription de 100,38 % :

- 379.700 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 64,20 % du total des Actions Nouvelles à émettre ; et
- la demande à titre réductible a porté sur 214.000 Actions Nouvelles et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 211.757 Actions Nouvelles (représentant 35,80 % du total des Actions Nouvelles) réparties selon un coefficient de 0,16193620 calculé sur le nombre de droits présentés à l'appui des souscriptions à titre irréductible sans qu'il puisse en résulter une attribution de fractions d'Action Nouvelle et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'Actions Nouvelles demandées à titre réductible. Le barème d'allocation, établi conformément à l'article L. 225-133 du Code de commerce, est joint en Annexe au présent communiqué.

Règlement-livraison

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des Actions Nouvelles sont prévus pour le 7 décembre 2022 selon le calendrier indicatif.

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le même code ISIN FR00140085W6.

La Société publiera un nouveau communiqué de presse suivant la réalisation des opérations susvisées de règlement-livraison.

Engagements d'abstention et de conservation

Il n'existe aucun engagement d'abstention de la part de la Société.

Altarea est tenue (sous certaines exceptions) à un engagement d'inaliénabilité d'une durée de 18 mois sur l'intégralité de ses actions de la Société depuis le 16 novembre 2022. Ses Actions Nouvelles seront également concernées par cet engagement de conservation.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre engagement de conservation de la part d'actionnaires existants de la Société.

Utilisation du produit de l'Augmentation de Capital avec DPS

Le produit brut de l'Augmentation de Capital avec DPS s'élève à un montant total de 28.934.076,44 euros.

Il est précisé, à titre indicatif, que le produit brut du règlement en espèces du prix de souscription de l'Augmentation de Capital avec DPS s'élève à un montant total de 4.101.942 euros, la souscription de SCOR SE étant, quant à elle, libérée par voie de compensation avec une partie de la créance d'avance en compte courant d'un montant de 25 millions d'euros conclue le 4 novembre 2022 afin d'assurer le financement de l'Opération d'Acquisition.

Le produit net du règlement en espèces du prix de souscription de l'Augmentation de Capital avec DPS est de 3.553.942 euros et sera utilisé en totalité pour financer les dépenses d'activité courante et de fonctionnement de la Société.

Incidence sur la répartition du capital de la Société

Après émission des Actions Nouvelles, la répartition du capital social et des droits de vote serait la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote ⁽⁴⁾
SCOR SE ⁽¹⁾	1.815.388	56,63	1.815.388	56,68
Altarea ⁽²⁾	510.852	15,94	510.852	15,95
Auto-détention ⁽³⁾	2.768	0,09	-	-
Public	876.689	27,35	876.689	27,37
TOTAL	3.205.697	100	3.202.929	100

⁽¹⁾ SCOR SE, actionnaire de contrôle de la Société, est une société européenne au capital de 1.412.831.041,68 euros située 5, avenue Kléber, 75016 Paris, identifiée sous le numéro 562 033 357 RCS Paris et dont les actions sont admises sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

⁽²⁾ Altarea est une société en commandite par actions au capital de 311.349.463,42 euros située 87, rue de Richelieu, 75002 Paris, identifiée sous le numéro 335 480 877 RCS Paris et dont les actions sont admises sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

⁽³⁾ Actions auto-détenues au 31 octobre 2022 dont les droits de vote ne sont pas exerçables.

⁽⁴⁾ Pourcentage des droits de vote réels (hors auto-détention).

Gouvernance

La composition du Conseil d'administration de la Société au 5 décembre 2022 est la suivante :

- Monsieur François de Varenne, Président du Conseil d'administration et administrateur ;
- SCOR SE, administrateur, représentée par Madame Karina Lelièvre ;
- Altarea, administrateur, représentée par Monsieur Rodrigo Clare ;
- Madame Brigitte Gauthier-Darcet, administrateur indépendant ;
- Madame Valérie Ohannessian, administrateur indépendant ; et
- Madame Karine Trébaticky, administrateur.

Information du public

Le Prospectus est composé (i) du document d'enregistrement universel 2021 de la Société déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2022 sous le numéro D.22-375, (ii) de l'amendement au document d'enregistrement universel susmentionné déposé auprès de l'AMF le 10 novembre 2022 sous le numéro D.22-375-A01, (iii) de la note d'opération (incluant le résumé du Prospectus, par ailleurs joint en annexe au présent communiqué) et disponible sans frais, au siège social de la Société situé 5 Avenue Kléber, Paris (75016), sur son site Internet (www.mrminvest.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

A propos de MRM

MRM est une société d'investissement immobilier cotée qui détient et gère un patrimoine composé d'actifs de commerce répartis dans plusieurs régions de France. MRM a pour actionnaire majoritaire la société SCOR SE qui détient, à date, 50,03 % de son capital. MRM est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris (ISIN : FR00140085W6 - code Bloomberg : MRM:FP - code Reuters : MRM.PA). MRM a opté pour le régime SIIC au 1^{er} janvier 2008.

Pour plus d'informations :

MRM

5, avenue Kléber
75795 Paris Cedex 16
France
T +33 (0)1 58 44 70 00
relation_finances@mrminvest.com

Isabelle Laurent, **OPRG Financial**

M +33 (0)6 42 37 54 17
isabelle.laurent@oprghfinancial.fr

Site Internet : www.mrminvest.com

Annexe

BAREME DE REPARTITION DE SOUSCRIPTION A TITRE REDUCTIBLE		COEFFICIENT
NOMBRE DE DPS PRESENTES	NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUEES A TITRE REDUCTIBLE	0,16193620
1.307.657	211.757	

* * *

Avertissement

Le présent communiqué, les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des titres de M.R.M. S.A. en Australie, au Canada, au Japon ou aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autres pays dans lesquels une telle offre ou sollicitation serait interdite.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon ou aux Etats-Unis d'Amérique.

*Ce communiqué est une communication à caractère promotionnelle et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la Directive Prospectus 2003/71/CE (le « **Règlement Prospectus** »).*

Aucune communication ni aucune information relative à la présente opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat de valeurs mobilières émises par M.R.M. S.A. peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. M.R.M. S.A. n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la France et du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres concernés. Par conséquent, toute offre de titres de de M.R.M. S.A. ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats membres, (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ; ou (ii) dans toute autre hypothèse dispensant de M.R.M. S.A. de publier un prospectus conformément à l'article 1(4) du Règlement Prospectus.

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué*

s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. M.R.M. S.A. n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.*

Avertissement : Déclarations Prospectives

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations qui constituent des « déclarations prospectives », y compris notamment les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les anticipations et convictions actuelles de l'équipe dirigeante et sont soumises à un certain nombre de risques et incertitudes, en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévisionnels évoqués explicitement ou implicitement par les déclarations prospectives ; pour obtenir plus d'informations sur ces risques et incertitudes, vous pouvez consulter les documents déposés par M.R.M. S.A. auprès de l'Autorité des marchés financiers.